Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Recu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

510~

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELL D: 086-248600413-20200217-BC_20200217_016-DE

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200217-016

du 17 février 2020 n°016 page 1/2

EXTRAIT:

GRAND **CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23): M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2):

M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN M.PREHER donne pouvoir à Mme LAVRARD

EXCUSES (0):

Nom du secrétaire de séance : Claude DAGUISE

RAPPORTEUR: Madame Pascale MOREAU

OBJET : Fonds de concours «économie et insertion» à la commune de Senillé-Saint-Sauveur pour des travaux de mise aux normes de locaux du chantier d'insertion

L'association BioSolidaire a créé rue du Dolmen à Senillé, en 2006, un chantier d'insertion dédié à la culture maraîchère biologique, aux fins de vendre des paniers de légumes à ses adhérents, en (re)mettant au travail des personnes en situation de fragilité sociale.

La commune a négocié et obtenu de pouvoir racheter avec l'aide de Grand Châtellerault, l'ensemble du site, en deux temps:

- l'acquisition de parcelles AD 100, AD 102 et AD 118, pour une surface de 3 h 28 a 67 ca,
- l'acquisition des caves attenantes.

La commune réalise des travaux de mise aux normes sanitaires et électriques pour un montant de 78 206,60 euros HT pour accueillir le public en parcours d'insertion dans de bonnes conditions.

Afin d'assurer la continuité de l'activité d'insertion, la commune de Senillé Saint-Sauveur sollicite un fonds de concours pour cette mise aux normes des locaux de ce chantier d'insertion des restos du cœur, situés sur le territoire de Senillé – rue du dolmen, commune de Senillé Saint-Sauveur.

Les travaux sont prévus du 25 novembre 2019 au 28 février 2020 et consistent en Frais d'étude, ossature bois-couverture, rénovation de sol, isolation des murs, isolation plafond, cloisonnement, espace douche-sanitaire, peinture et électricité.

Il est proposé d'apporter une aide financière à la commune afin d'aider à la réalisation de ces travaux indispensables à la continuité de cette activité.

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

SLOW

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELL D: 086-248600413-20200217-BC_20200217_016-DE

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200217-016

du 17 février 2020 n°016 page 2/2

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 19 novembre 2018 définissant la compétence de l'action sociale d'intérêt communautaire, dans laquelle s'inscrit le soutien aux associations et structures d'insertion,

VU la délibération n° 18 du bureau communautaire du 3 décembre 2018 attribuant un fonds de concours à la commune de Senillé-Saint-Sauveur pour l'acquisition des terrains et caves antérieurement occupés par l'activité d'insertion «les jardins du dolmen»

VU les délibérations n° 74 du conseil municipal de Senillé-Saint-Sauveur en date du 21 novembre 2019, ayant demandé le fonds de concours pour le financement des travaux en ca

CONSIDÉRANT l'effort financier consenti par la commune pour faciliter la reprise de l'activité d'insertion par un partenaire qui va assurer la continuité de l'activité maraîchère, au service de personnes en grande difficulté,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'octroyer à la commune une aide financière de 35% de ses dépenses de travaux de mise aux normes sanitaires et électriques des locaux du chantier d'insertion des restos du cœur, soit la somme de 27 372,31 euros,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce utile à cet objet.

La dépense sera imputée sur le compte 90.10/204.22/4000.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation, Pour le président et par délégation, La responsable du service juridique, Nadège GROLLIER